

# MESURES SANITAIRES POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE LES FOULEES DE LA LIBERTE DE ST-LEU du 19.12.2021

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LES ÉVÈNEMENTS

Informier et communiquer auprès de l'ensemble des personnes concernées par l'évènement (coureurs, membres de l'organisation, salariés, bénévoles, partenaires, prestataires, médias, public) des risques ainsi que des bonnes pratiques à mettre en place et à adopter afin de limiter la propagation de la Covid-19.

Cela doit se faire :

- En amont de la course, par les différents moyens de communication dont dispose l'organisation (site internet, emailing, réseaux sociaux, sms, ...)
- Pendant l'évènement, par la mise en place d'un affichage visuel sur site rappelant les mesures en vigueur et les bonnes pratiques, ainsi que par la diffusion de messages sonores sur le site
- 

## MESURES GÉNÉRALES - GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du stade. Mise en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés. Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires. Désinfection régulière des espaces utilisés.

Seuls les concurrents pourront enlever leur masque pendant la course.

En dehors du stade, où des zones sont prévues pour le public bénéficiant du PASS sanitaire : interdiction de rassemblement de plus de dix personnes sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public.

## INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards.

Le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous à l'entrée.

Contrôle du PASS sanitaire à la remise des dossards.

## ZONE DÉPART

Le port du masque sera exigé au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course, afin de le remettre à l'arrivée

## LES RAVITAILLEMENTS

10 km et moins : pas de ravitaillement sauf à l'arrivée.

## LIQUIDE

Distribution de contenants individuels. Aucun contact direct entre les bénévoles et les coureurs.

## SOLIDE

Si nécessaire, privilégier les portions individuelles. Le self-service est prohibé et la distribution imposée.

La taille des ravitaillements sera augmentée pour éviter les attroupements.

Il sera prévu davantage de bénévoles sur les points de ravitaillements, équipés du matériel de protection de type masques.

## **ZONE DE COURSE**

Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée.

## **ZONE D'ARRIVÉE**

Le port du masque est exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée.

Gel hydroalcoolique pour les coureurs dès l'arrivée.

Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour aller au ravitaillement.

Éviter l'affichage des résultats sur le site d'arrivée et privilégier la consultation des résultats en ligne.

Contrôle du PASS sanitaire pour les spectateurs désirant entrer dans l'enceinte du stade.

## **ZONES MÉDICALES**

Prévoir un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (surblouse, gants, masque FFP2, gel hydroalcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié)

Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des espaces de travail plus grands autorisant la distanciation physique.

Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.

## **APRÈS COURSE**

Circuit de collecte et de traitement des masques usagers et autres déchets à organiser.

Maintien d'une cellule de veille Covid-19 bien identifiable pendant 14 jours post-course.

Faire appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir l'organisation après la course en cas de déclaration de maladie (à formuler dans les infos pré-course).

Marie-lou ROBERT,  
Présidente

**ATHLETISME CLUB  
OLYMPIQUE SAINT-LEU**

Tel : 0692 45 73 75  
Siret 449 745 332 40649  
acos1974@gmail.com

